

AGENCE DE ROUEN

19-21 rue Jeanne d'Arc
 76000 ROUEN
 T. : 02 35 07 83 43
 rouen@squarehabitat.fr
 www.squarehabitat.fr

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

(A la charge du mandant : vendeur dans le cadre d'un mandat de vente / acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche)
 Barème en vigueur au 1^{er} janvier 2018

PRIX DE VENTE NET VENDEUR			HONORAIRES HT en	HONORAIRES TTC*	
			sus	en sus	
DE	300 001 €	et au-delà	4,17%	5,00%	
	250 001 €	A	300 000 €	4,58%	5,50%
	200 001 €		250 000 €	5,00%	6,00%
	150 001 €		200 000 €	5,42%	6,50%
	80 001 €		150 000 €	6,25%	7,50%
	39 001 €		80 000 €	7,92%	9,50%
Jusqu'à		39 000 €	9,17%	11,00%	

Minimum honoraires : 4 000 € TTC* pour les maisons, appartements et terrains
 Minimum honoraires : 3 000 € TTC* pour les garages

Estimation appartement**	208,33 €	250,00 €
Estimation maison**	291,67 €	350,00 €

** : Estimation offerte dans le cadre de la signature d'un mandat de vente confié à l'agence

La remise d'une note est obligatoire

AUTRES PRESTATIONS : NOUS CONSULTER

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

REMUNERATION DU MANDATAIRE ET SQUARE BOX

Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box acheteur, au sein de la même agence Square Habitat, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.

NORMANDIE SEINE IMMOBILIER, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine,
 Société par Actions Simplifiée au capital de 4 585 900 € dont le siège social est sis Chemin de la Bretèque, Cité de l'Agriculture – 76230
 BOIS-GUILLAUME,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n°501 571 012, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7606 2015
 000 001 232 mentions « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic de copropriété » délivrée par la CCI
 DE ROUEN et garantie par la CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS, titulaire du compte spécial N°11827875807 (article 55 du décret
 du 20 juillet 1972) ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE SEINE – Centre d'affaires de Rouen, Immeuble Victoria, 375
 Contre Allée Route de Neufchatel, 76230 Isneauville.

Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 14006167 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance

		Mandat de gestion	
		HT	TTC
Honoraires de gestion courante à la charge du propriétaire			
En pourcentage des sommes encaissées:		7,00%	8,40%
Missions incluses dans la gestion courante:			
Réaliser la gestion locative de votre bien	Gestion	Frais administratif forfaitaire de gestion (par mois/lot)	2,00 € 2,40 €
		Gérer le bien dans toutes ses composantes	Inclus
		Effectuer une prévisite du bien à la réception du congé du locataire	Inclus
		Renouvellement des baux	Inclus
		Donner ou accepter tous congés du locataire	Inclus
		Gestion du personnel	Inclus
		Représentation auprès des associations de locataires	Inclus
		Procéder à tous règlements dans le cadre de la même administration	Inclus
		Etablir l'état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers	60,00 € 72,00 €
		Transmission sur demande de tous les éléments nécessaires à l'établissement de ses déclarations fiscales	Inclus
	Rédiger et remplir toute demande de subvention, Représentation du MANDANT et délivrance de tout document administratif devant tous organismes publics ou privés	Inclus	
	Gérer les sinistres	Inclus	
	Comptables et financières	Encasser toutes sommes	Inclus
		Donner quittance	Inclus
		Réviser loyers	Inclus
Procéder à tous les règlements relatifs aux biens objets du mandat		Inclus	
Techniques	Fournir tous les éléments nécessaires pour la déclaration annuelle de revenus fonciers et/ou de TVA	29,17 € 35,00 €	
	Assurer la gestion précontentieuse et contentieuse	Inclus	
	Prendre toutes mesures conservatoires ;	Vacation et minimum 50 €	
Gestion des travaux d'entretien et de réparations dont le montant est inférieur à 1000 € HT		Vacation	
Vous ACCOMPAGNER dans la durée			
Bilan patrimonial immobilier du bien tous les 3 ans		Inclus	
MISE EN VENTE DU BIEN			
Procéder ou faire procéder au congé auprès du locataire		Inclus	
ASSURANCES	Montant des honoraires de gestion de la Garantie Loyer Impayés	0,96%	1,15%
	Montant de la garantie de loyers impayés	2,17%	2,60%
	Option Vacance locative	2,92%	3,50%
	Propriétaire Non Occupant (Optionnel) pour un appartement < 200m2		60,00 €
	Propriétaire Non Occupant (Optionnel) pour une maison < 350m2		140,00 €
	Montant des honoraires Propriétaire Non Occupant	16,67 €	20,00 €

Square Box Gestion Locative	
HT	TTC
9,14%	10,97%
2,92%	3,50%
	60,00 €
	140,00 €
16,67 €	20,00 €

Prestations complémentaires à la charge du propriétaire

Missions		HT	TTC
Honoraires travaux	Honoraires de vacation pour tout travaux d'entretien et de réparation d'un montant supérieur à 1000€ HT	Vacation	
Représentations aux assemblées générales	Honoraires de vacation	Vacation	
Tarif des vacations	Taux horaire heures ouvrables	62,50 €	75,00 €
	Taux horaire hors heures ouvrables	80,00 €	96,00 €
Demandes Spécifiques	Supplément pour CRG mensuel	1,00%	1,20%
	Frais de tenue de compte de SCI (par SCI/an)	500,00 €	600,00 €
	Frais de clôture de compte propriétaire (pour tous types de clôtures/lot)	40,00 €	48,00 €

HT	TTC
Vacation	
Vacation	
62,50 €	75,00 €
80,00 €	96,00 €

Honoraires de location (par m2 de surface habitable)

A la charge du locataire		HT	TTC
Honoraires de location du bailleur (Loi du 06/07/1985)	TOTAL DES HONORAIRES DE LOCATION	9,17 €	11,00 €
	Dont, au titre de la visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail	6,67 €	8,00 €
	Dont, au titre de l'établissement de l'état des lieux	2,50 €	3,00 €
A la charge du propriétaire en pourcentage du loyer annuel hors charges ou par m2 de surface habitable		HT	TTC
Honoraires de location du bailleur (Loi du 06/07/1985)	TOTAL DES HONORAIRES DE LOCATION	8,75%	10,50%
	Dont, au titre de la visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail	6,67 €	8,00 €
	Dont, au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée	2,50 €	3,00 €
	Dont, honoraires d'entremise et de négociation	Pour solde le cas échéant	
	Etude comparative de loyer		
	Photos de qualité professionnelles pour la première mise en location		

HT	TTC
9,17 €	11,00 €
6,67 €	8,00 €
2,50 €	3,00 €
9,17€/m2 + 100€	11€/m2 + 120€
6,67 €	8,00 €
2,50 €	3,00 €
100,00€ *	120,00€ *
Inclus	
Inclus	

Honoraires complémentaires à la charge du locataire* (pour les baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Frais de rappel sur majoration de clause pénale	22,50 €	27,00 €
Dépôt du dossier à l'huissier sur majoration de clause pénale	suivant majoration de la clause	
Frais de retour impayé (chèque ou prélèvement)	22,50 €	27,00 €
Frais de relance pour non présentation d'attestation MRH, chaudière, ...	12,50 €	15,00 €

Honoraires de location et rédaction d'actes pour boxes, parkings, garages, caves

A la charge du locataire	100,00 €	120,00 €
A la charge du propriétaire	100,00 €	120,00 €

Honoraires de location et rédaction d'actes pour locaux commerciaux et professionnels

Négociation et constitution du dossier à la charge du locataire (base loyer triennal HC et HT)	8,00%	9,60%
Négociation et constitution du dossier à la charge du propriétaire (base loyer triennal HC et HT)	2,50%	3,00%
avec un minimum forfaitaire de	375,00 €	450,00 €
Rédaction de bail à la charge du locataire	400,00 €	480,00 €
Etat des lieux à la charge du locataire	Suivant temps passé, au taux horaire ou sur présentation de facture	

Honoraires de renouvellement de locaux commerciaux et professionnels

A la charge du locataire (base loyer triennal HC et HT)	2,50%	3,00%
avec un minimum forfaitaire de	500,00 €	600,00 €

Honoraires de révision triennale

A la charge du locataire (forfaitaire)	208,33 €	250,00 €
--	----------	----------

Tous les prix TTC s'entendent d'un taux de TVA en vigueur de 20%. Les éventuels produits financiers restent acquis à l'agence.

NORMANDIE SEINE IMMOBILIER, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 585 900 € dont le siège social est sis Chemin de la Bretèque, Cité de l'Agriculture – 76230 BOIS-GUILLAUME,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n°501 571 012, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7606 2015 000 001 232 mentions « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic de copropriété » délivrée par la CCI DE ROUEN et garantie par la CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS, titulaire du compte spécial N°11827875807 (article 55 du décret du 20 juillet 1972) ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE SEINE – Centre d'affaires de Rouen, Immeuble Victoria, 375 Contre Allée Route de Neufchâtel, 76230 Isneauville.

Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 14006167 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance

* En cas de non-respect de l'engagement de louer le bien en 40 jours, les honoraires d'entremise et de négociation sont réduits de 50% (Square Box Gestion Locative exclusivement)

HONORAIRES SYNDIC
Barème en vigueur au 1^{er} janvier 2018

	HT	TTC
Honoraires forfaitaires		
Honoraires forfaitaires par lot et par an	de 150 à 280 €	de 180 à 336 €
Minimum par immeuble	1 200,00 €	1 440,00 €
<i>(Pour les syndicats en cours de mandat au 01/07/2015, application des conditions contractuelles jusqu'au terme du mandat (article 29 du décret du 17 mars 1967 modifié par le décret 2015-342 du 26 mars 2015))</i>		

Honoraires sur prestations particulières		
Jours et heures ouvrables de référence		
Du lundi au jeudi,	de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 18h00	
Vendredi,	de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 17h00	
Honoraires applicables aux prestations au temps passé		
Directeur	110,00 €	132,00 €
Principal ou gestionnaire	90,00 €	108,00 €
Assistante	60,00 €	72,00 €

Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires		
Préparation, convocation et tenue d'AGS (par lot principal) avec un minimum forfaitaire de	12,00 €	14,40 €
	600,00 €	720,00 €
Organisation de réunion supplémentaire du Conseil Syndical	suivant temps passé, au taux horaire	
Réalisation de visites supplémentaires sans rédaction de rapport	suivant temps passé, au taux horaire	

Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division		
Etablissement ou modification du règlement de copropriété	suivant temps passé, au taux horaire	
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	suivant temps passé, au taux horaire	

Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres		
Déplacement sur les lieux	suivant temps passé, au taux horaire	
Prise de mesures conservatoires	suivant temps passé, au taux horaire	
Assistance aux mesures d'expertises	suivant temps passé, au taux horaire	
Suivi du dossier auprès de l'assureur	suivant temps passé, au taux horaire	

Prestations relatives aux travaux et études techniques		
<i>Les honoraires sont votés lors de la même Assemblée Générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité (article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965)</i>		

Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement)		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	42,50 €	51,00 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier ou à l'assureur protection juridique	400,00 €	480,00 €
Le suivi du dossier transmis à l'avocat (forfait annuel)	120,00 €	144,00 €

Autres prestations		
Diligences spécifiquement liées à la préparation de dossier d'acquisition ou de disposition de parties communes	400,00 €	480,00 €
Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs non approuvés	suivant temps passé, au taux horaire	
Représentation du syndicat aux assemblées générales d'une structure extérieure	suivant temps passé, au taux horaire	
Constitution et suivi de dossier d'emprunt (par lot principal)	15,00 €	18,00 €
avec un minimum forfaitaire de	250,00 €	300,00 €
Immatriculation initiale du syndicat	suivant temps passé, au taux horaire	

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires		
Frais de recouvrement		
Mise en demeure avec recommandé	42,50 €	51,00 €
Relance après mise en demeure	50,00 €	60,00 €
Rédaction d'un protocole d'accord	80,00 €	96,00 €
Constitution d'hypothèque	160,00 €	192,00 €
Main levée d'hypothèque	160,00 €	192,00 €
Injonction de payer	200,00 €	240,00 €
Dossier transmis à l'auxiliaire de justice	400,00 €	480,00 €
Dossier transmis à l'avocat	120,00 €	144,00 €
Frais et honoraires liés aux mutations	380,00 €	456,00 €
Opposition sur mutation	320,00 €	384,00 €
Délivrance du certificat prévu à l'article 20	120,00 €	144,00 €
Frais de délivrance d'une copie du carnet d'entretien	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance d'une copie des diagnostics techniques	80,00 €	96,00 €
Frais de délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE	30,00 €	36,00 €
Frais de délivrance d'une copie certifiée conforme de procès-verbal d'Assemblée Générale	30,00 €	36,00 €

Tous les prix TTC s'entendent d'un taux de TVA en vigueur de 20%

NORMANDIE SEINE IMMOBILIER, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 585 900 € dont le siège social est sis Chemin de la Bretèque, Cité de l'Agriculture – 76230 BOIS-GUILLAUME,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n°501 571 012, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7606 2015 000 001 232 mentions « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic de copropriété » délivrée par la CCI DE ROUEN et garantie par la CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS, titulaire du compte spécial N°11827875807 (article 55 du décret du 20 juillet 1972) ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE SEINE – Centre d'affaires de Rouen, Immeuble Victoria, 375 Contre Allée Route de Neufchatel, 76230 Inneauville.

Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 14006167 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance